

## VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 2 février, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

**ETAIENTS PRESENTS** : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - Yves PAVILLET	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 -	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

**Excusés** : HAND Fabrice (pouvoir à Anne CONAND) – MARANDET Yannick (pouvoir à CHEVROT Vincent)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : NOUAIS Jérôme

N° 12-02-2024/11

#### AUTORISATION DE CESSION DE LA PARCELLE AD 173 – ECOLE SAINTE THERESE

##### **Rapporteur : Béatrice SANTAIS**

Par délibération du 27 septembre 2021, la Conseil Municipal avait autorisé la vente de cette parcelle à Monsieur Jean-Jacques GALLI. Une promesse de vente a été signée entre les parties le 29 novembre 2021. Celle-ci est arrivée à échéance au 12 septembre 2022 sans que la vente ne soit réalisée.

Aujourd'hui, la Société PREFABUR société immobilière du groupe SOBEMO, représentée par son Directeur M. Philippon, souhaite se porter acquéreur du tènement immobilier sus cité.

Le projet envisage la création de bureaux techniques en lien avec les projets d'innovation de l'entreprise.

*Délibération n°11/24 du Conseil Municipal du 12.02.2024 – Autorisation de cession de la parcelle AD 173 – Ecole sainte Thérèse*

L'offre de la Société PREFABUR s'élève à 250 000 euros HT. La Direction Générale des Finances Publiques (Pôle d'évaluation domaniale) a émis un avis favorable en date du 22 décembre 2023 sur ce montant. Monsieur Philippon souhaite signer directement l'acte de vente sans aucune condition suspensive.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la parcelle AD173 pour un montant de 250 000 euros HT,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer, au nom de la Ville, à signer l'acte de vente devant Maître Caroline ROISSARD, Notaire à Montmélián, et par-devant le Notaire désigné par l'acquéreur toutes les pièces de la procédure.

AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

